

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2023-15

Nomenclature :
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 17 avril 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Elsa GOUBALI, Julie BARNET,
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Sophie LAGNIER, Nathalie GAY,
- MM. Frédéric FICHET, Gérald BOUTET.

Pouvoirs :

- Mme Sophie LAGNIER à Mme Julie BARNET,
- Mme Nathalie GAY à Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE,
- M. Frédéric FICHET à M. Dominique MARTIN,
- M. Gérald BOUTET à Mme Elsa GOUBALI

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**CORDEN PHARMA CHENOVE – DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE PRINCIPES
ACTIFS PHARMACEUTIQUES - AVIS**

La société CORDEN PHARMA CHENOVE dont le siège social est situé 47 rue de Longvic à Chenôve a déposé un dossier auprès de la Préfecture le 24 septembre 2021 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de principes actifs pharmaceutiques.

Conformément aux dispositions contenues par le code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230425-DELIB2023-15-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2023

L'enquête publique s'est tenue du 21 mars 2023 au 21 avril 2023.

Les différentes évolutions (composantes principales de ce projet) sont notamment :

- Extension d'un atelier de production. CORDEN PHARMA CHENOVE souhaite agrandir ses ateliers de production afin de bénéficier de nouvelles options techniques pour assurer la production,
- Création de bâtis annexes : un bâtiment de stockage de pièces pour la maintenance, des locaux techniques, une salle de réunion, une extension du laboratoire et la construction d'un poste de garde,
- Création de nouveaux stockages. Le site projette la création de cuves avec la mise en place de tuyauteries vers les ateliers de production et le déplacement du magasin de stockage de produits semi-finis existant. Ainsi, CORDEN PHARMA CHENOVE projette la construction d'un nouveau magasin.

Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, le Préfet demande l'avis du conseil municipal des communes concernées par le projet.

Conformément à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux intéressés au projet (personnellement ou famille proche par exemple), ne doivent participer ni au débat ni au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des questions qui ont été transmises au Commissaire Enquêteur, à savoir :

- « Absence de l'avis du SDIS pour raison de confidentialité : qu'en est-il du risque en cas d'incendie et de pollution pour les habitants et quelle conduite à tenir par les élus et les services ? Existe-t-il un mode opératoire à communiquer à la mairie et la liste des mesures particulières à prendre ?
- Emission de COV (Composés Organiques Volatiles) : 136 tonnes par an (page 10 de l'avis de la MRAE) : que représente ce chiffre qui apparaît très élevé notamment par rapport aux émissions de l'activité viticole souvent reprochées par les administrés ? Existe-t-il des éléments de comparaison à nous fournir ? Est-il envisagé de réduire de nombre important de COV (136 tonnes) ? Si oui, dans quel délai, quelle proportion et sous quelle forme ? Merci de préciser,
- Est-il possible de nous apporter des réponses concernant la pollution potentielle de la nappe en cas de fuites ?
- Quelles démarches ont été prises auprès des maires concernés par cette enquête ? »

Vu le dossier administratif mis à disposition,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Vie économique, Tourisme, Intercommunalité » lors de sa réunion du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré, Madame Corinne PIOMBINO ne prenant pas part au vote, ayant participé à l'instruction de l'enquête publique, le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité :

- ⇒ **De donner un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale concernant la société CORDEN PHARMA CHENOVE, sous réserve des questions posées au Commissaire Enquêteur et des réponses qui y seront apportées,**
- ⇒ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 25 avril 2023

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230425-DELIB2023-15-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2023